



DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CARTE D'ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PARTICULIERS OU LES PROFESSIONNELS

Remettre ce formulaire complété, accompagné des justificatifs dans votre Mairie ou les adresser par courrier à :  
CCSB- Service Gestion des Déchets - 105 Rue de la République - CS 30010 - 69824 BELLEVILLE CEDEX  
Ou par mail à : [dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr)

**Cette carte vous permet d'accéder aux déchèteries de Belleville, Juliéna, St Didier sur Beaujeu et Villié-Morgon**

**La première carte est gratuite. En cas de perte ou de vol la seconde carte vous sera facturée 5 €.**

**Pour une seconde carte, merci de joindre votre règlement de 5 € (par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public)  
Une seule carte par foyer ne sera enregistrée. En cas de deuxième demande, la carte précédente est automatiquement annulée**

**PARTICULIER**

Nom : ..... Prénom : .....

**PROFESSIONNEL**

Activité : ..... Code APE/NAF : .....

Dénomination sociale : .....

Numéro SIRET/SIREN : ..... RCS/KBIS : .....

Nom et Prénom du dirigeant : .....

**Adresse**

Numéro : ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Courriel : .....@.....

**Justificatifs à joindre**

**Pour les particuliers**

- Justificatif de domicile (copie d'une facture d'eau, gaz ou électricité ou quittance de loyer)
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire du demandeur

**Pour les professionnels**

- Papier à entête commerciale avec RCS/SIRET et adresse
- Extrait Kbis ou certification d'identification au répertoire national des entreprises

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de carte d'accès aux déchèteries (Belleville, Juliéna, St Didier sur Beaujeu et Villié-Morgon)

Reconnais avoir pris connaissance des termes des règlements en vigueur accompagnant le formulaire de demande de carte d'accès

Fait à : .....

Le : .....

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »  
(et cachet pour les professionnels)

.....